



Sup. au n° 685
19-02-2003

ORGANE du Syndicat National de l'Éducation Physique de l'Enseignement Public - FSU

**Les enseignants d'EPS
évaluent Luc Ferry !
Renvoyez vite
la Carte au Ministre**

- Il est urgent d'agir**
- Réponses à la consultation**
- A propos des dispenses**



Photo Nina Chartier

Et pourquoi pas la G.R.S. au bac ?

Spécial Bac-EPS

Une bataille syndicale

Les semaines qui viennent seront d'une certaine manière décisives. Soit la communauté EPS dans son ensemble et surtout l'administration, sont capables d'apporter à la réforme en cours les modifications et les rééquilibrages qui s'imposent, soit celle-ci s'engage dans une zone de turbulence. Bien sûr un autre choix pourrait être fait : celui de l'hypocrisie consistant à taire les problèmes que nous connaissons tous et à faire croire publiquement que tout va bien dans le meilleur des mondes possibles de l'EPS. La tentation est grande car c'est la voix de la facilité. Ce n'est pas le choix des syndiqués du SNEP qui se sentent responsables de la discipline.

■ L'EPS dans le débat sur l'école

Le contexte général, tant économique, social, culturel que politique, le débat national sur l'école qui s'annonce à partir de la seule question du collège doit nous persuader tous, où que nous soyons, que l'avenir de l'EPS au lycée, comme discipline scolaire obligatoire, n'est jamais définitivement garanti : l'exemple de la situation de l'éducation physique dans le reste de l'Europe le prouve. La profession et le SNEP ont imposé l'intégration de l'EPS à l'Éducation nationale. Elle s'est faite depuis 81 simultanément " à part entière et entièrement à part ", en résistant aux sirènes tant internes qu'externes qui nous sommaient d'opter pour l'une ou l'autre dimension de l'alternative. L'histoire du BAC EPS s'inscrit dans cette logique.

Il s'agit pour nous de viser une certaine conformité institutionnelle et de récuser pour autant tout conformisme, de participer à la défense du baccalauréat comme examen national, premier grade de l'enseignement supérieur.

■ Ce que devrait être la réforme

Par principe, le Bac EPS devrait se traduire par un ensemble pertinent d'épreuves nationales, enrichi de propositions locales validées, par une procédure de notation équitable et réalisable, et par la mise en place systématique de barèmes nationaux.

En cohérence avec les programmes, la réforme devrait permettre de préciser ce qui est exigible d'un lycéen physiquement éduqué en terme de savoirs et de compétences attendus et ce qui doit donc être certifié par le baccalauréat (1). Cela devrait conduire à faire des choix prioritaires, à dégager ce qui doit être fondamentalement acquis au terme du cursus scolaire dans les APSA programmées et étudiées. Toujours dans le prolongement des programmes, le BAC EPS

devrait permettre de repérer la qualité d'une production scolaire ainsi que l'engagement de l'élève dans la préparation de cette production. Sortir de la situation actuelle par le haut et avec le plus grand nombre possible de collègues suppose d'aborder frontalement des difficultés bien réelles, voire même de dépasser certains aspects contradictoires ou ressentis comme tels.

■ Prendre à bras le corps les problèmes d'hétérogénéité

D'abord celui de l'extrême diversité des conditions concrètes d'enseignement (installations sportives, conditions climatiques et environnements scolaires) dans son rapport à l'impérative exigence de savoirs partagés comme base du lien social et d'une culture commune.

Rappelons à cet égard que la moyenne horaire nationale d'enseignement au lycée est d'1h15 et qu'aux extrêmes le temps de pratique réelle va de 50mn à 1h45 ! La réglementation ne peut feindre d'ignorer ces réalités et c'est la raison de notre proposition de laisser le choix aux équipes entre 2 ou 3 épreuves évaluées. Nos revendications des 3 h en lycées, d'installations suffisantes et de qualité sont essentielles pour réduire les problèmes d'hétérogénéité.

Ensuite la grande hétérogénéité, voire la " faiblesse " parfois des compétences exprimées par nos élèves dans les épreuves nationales, rapportées au principe républicain d'une exigence scolaire nationale valable pour tous.

Le SNEP considère qu'à de très rares exceptions, tous les élèves sont capables de progresser et d'atteindre un niveau scolaire acceptable et valorisant dans les APSA enseignées. Cela nécessite de penser autrement l'ensemble du cursus scolaire en EPS.

Ce sont les questions de la nécessaire articulation des différents niveaux d'enseignement, des relations à développer entre eux qui sont posées. L'école primaire d'abord, qui doit enfin contribuer de façon fondamentale aux visées culturelles de l'EPS. Le collège ensuite qui doit mieux se penser comme le lieu d'une culture commune permettant une poursuite d'études et une certification en EPS. Le lycée enfin, qui, tout en restant un moment fort de formation, doit penser et proposer l'indispensable certification, comme non-contradictoire avec les objectifs éducatifs.

A tous les niveaux c'est le recentrage sur les apprentissages dans les APSA, sur les choix de pratiques programmées, sur les durées nécessaires d'enseignement qui permettront de s'attaquer à " l'éternel débutant " présent aux baccalauréats et aux examens en général.

■ Définir la prestation ou la performance scolaires

Chacun le sait bien, pour le baccalauréat, la détermination de la performance ou de la prestation scolaires attendues est devenue un enjeu fondamental. Certains continuent de vouloir y échapper. Pour une part, la réussite ou l'échec de la réforme repose sur la réponse qu'on apportera à cette question. Pour nous, ce qui est exigé du lycéen au baccalauréat doit être indissociablement de nature scolaire, sociale et culturelle. Cette option est, sous réserve de discussions sérieuses, opposée à celle qui ne le définit que comme exclusivement scolaire, enfermé, en quelque sorte ; comme elle s'oppose à un calque pur et simple d'épreuves " fédérales " ou de formes de pratiques sociales. C'est de ce

point de vue, sans a priori toutefois, qu'il faut réinterroger des épreuves comme le pentabond.

S'agissant maintenant des niveaux, autre défi professionnel, il nous semble incontournable que la performance scolaire marie systématiquement deux aspects qui paraissent aujourd'hui encore contradictoires : d'une part la faisabilité (est-ce réalisable par les élèves tels qu'ils sont) et d'autre part une ambition nationale nécessairement fixée par la société (tirer tous les élèves vers le haut). Refuser de profiter au maximum de cette tension nous conduirait inmanquablement soit à ramener l'entreprise scolaire à une adaptation aux élèves " tels qu'ils sont " soit encore à revenir à une visée éducatrice, certes universelle, mais totalement désincarnée. Mais la résolution n'est pas facile, l'enjeu est de taille et il n'est pas propre à l'EPS.

Rien dans la définition scolaire de l'épreuve ne l'interdit, tout dans ses dimensions sociales et culturelles l'autorise : la performance scolaire doit être authentique, elle ne doit pas exclure, comme c'est trop souvent le cas aujourd'hui, une forme d'exploit scolaire. Elle doit permettre en quelque sorte le jour J un dépassement maîtrisé de soi comme une expérience scolaire à part entière... (cf C. Couturier, bul. n°681)

■ Aller vers des compromis professionnels

Apporter des réponses aux problèmes évoqués ci-dessus exige, sans récuser l'apport de l'expertise " institutionnelle ", de convoquer sans tarder l'expertise professionnelle qui s'exprime actuellement à travers les remarques et propositions des équipes pédagogiques. Elle devra aussi

être sollicitée pour traiter de questions aussi diverses que celles du rattrapage d'épreuves, des inaptitudes et des dispenses d'EPS, de la systématisation de la différenciation filles/garçons auxquelles on doit apporter une réponse de fond. Les notes issues des premières évaluations devraient immédiatement mobiliser les commissions bac et les corps d'inspection. Elles doivent être analysées avec rigueur, avec le souci d'en tirer des enseignements essentiels et sans a priori.

Du côté politique, le ministère doit s'engager sur la reconnaissance du travail supplémentaire fourni par les personnels et annoncer immédiatement l'attribution d'indemnité d'examen, asseoir les commissions académiques et nationales en leur donnant les moyens de fonctionner. Il doit à l'occasion de cette réforme avancer dans la voie des 3h au lycée.

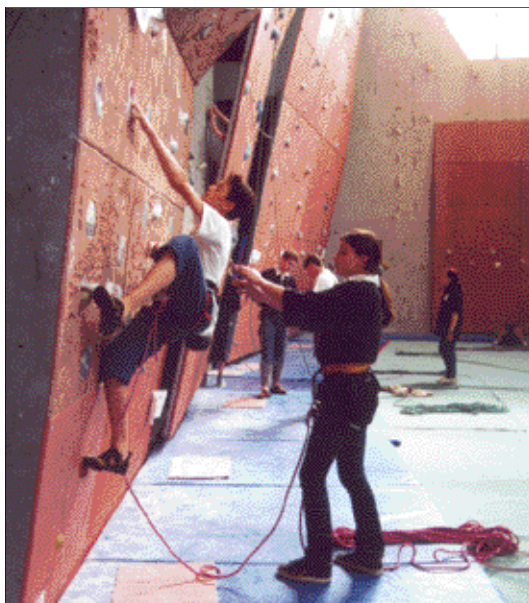
Une fois encore les enseignants ont la lourde

tâche de mener à bien une réforme difficile supposant l'élaboration de compromis professionnels acceptables par tous. C'est au cœur du métier que se fourbit au quotidien l'avenir de la discipline, Beaucoup le savent. Tout le monde doit s'en persuader.

Alain BECKER

(1) La culture commune en EPS du lycée ne peut se concevoir comme celle du collège, fortement organisée autour de l'idée de la diversité culturelle. Sans rompre totalement avec celle du collège (cf programme de seconde), elle doit être pensée, parce que c'est le niveau de la différenciation (relative), plus en terme d'approfondissement et d'accès autonome à l'entraînement, à l'entretien.

Rappel : Retrouvez la rubrique "Bac eps" (en particulier le dossier que nous venons de réaliser) sur notre site internet www.snefpsu.net. Nous appelons tous les collègues à s'en emparer.



Cette consultation a été envoyée par voie de bulletin (supplément au n°674 du 15 octobre 2002), aux syndiqués bien-sûr, plus un par établissement (dans les lycées exclusivement). Il ne s'agit donc pas d'une enquête ou d'un sondage qui s'appuie sur la méthode des panels ou des quotas. La représentativité est donc aléatoire. Cependant les réponses nous sont parvenues de l'ensemble de la France, toutes les académies ayant répondu sauf la Corse. Environ 200 établissements sont représentés, répartis dans 72 départements (dont TOM et DOM). Nous avons obtenu 503 réponses exploitables. Avec une certaine prudence méthodologique, il nous semble que cette enquête donne une photographie intéressante des points de vue professionnels, qui complète le travail que nous faisons sur la question du Bac (voir en particulier le dossier que nous venons de réaliser sur notre site Internet dans la rubrique "péda")

Nous avons besoin de cette consultation pour observer la situation de façon un peu plus sereine : la colère qui parfois s'est exprimée dès la rentrée scolaire faisait apparaître des éléments contradictoires parfois difficiles à débusquer.

Par ailleurs il était nécessaire, dans le cadre de nos moyens, de permettre à la profession de s'exprimer le plus largement possible. C'est notre rôle d'organisation professionnelle, même si nous aurions préféré que l'institution fasse ce travail, de façon plus rigoureuse, et avec le souci de faire un vrai bilan quantitatif (avant la phase qualitative), sans le filtre des "publics désignés".

Information, rôle du Snep et de l'institution.

La majorité des collègues (48,3%) ont eu les textes grâce au Snep, et au bout du compte, 72,5% des réponses montrent qu'ils ont été en contact avec le Snep par le biais des articles, stages, site internet... Ce qui est important et correspond assez bien avec notre représentativité et notre audience. Ces informations semblent avoir permis d'accéder à une meilleure compréhension des enjeux (51,6%). Malgré tout, pour 19% des réponses, elles n'auraient aidé en rien les collègues.

Seuls 25% ont eu accès par l'administration aux documents, ce qui, a contrario, montre que notre perception d'un faible engagement institutionnel (concernant principalement les moyens mis en œuvre par le ministère) n'a rien d'exagéré, car s'il s'avère que partout il y eu des réunions organisées par le corps d'inspection, dans la moitié des cas (45%) elles n'ont concerné que les professeurs coordonnateurs. Elles n'auraient réuni l'ensemble des collègues que dans 25 % des cas. Et surtout, pour 55,66 % elles n'ont pas répondu aux attentes (elles y ont répondu pour 22,8 %).

Des majorités qui se dégagent

Majorités importantes :

- La co-évaluation pose de gros problèmes de mise en œuvre. Nous n'en doutions pas, mais c'est une confirmation. Elle n'en pose pas pour seulement un cinquième des réponses. C'est pourtant une mesure qui va dans le sens d'une meilleure crédibilité de la note (62,42 % contre 32,2). La rémunération de la personne convoquée est largement demandée (85,6 %)
- Il faut continuer l'expérience du Bac, en faisant jouer à plein le rôle des commissions académique et nationale (80,3 %). Au vu des difficultés de début d'année, nous avons demandé si les collègues souhaitaient une suspension des textes : 62 % ne le souhaitent pas, seuls 14,3 % le demandent.

Majorités plus relatives :

43,3% des réponses souhaitent que l'on laisse l'équipe libre d'appliquer ou non un prof/un

Commentaire :

Ces deux problèmes restent toujours en débat. De notre point de vue, ces impositions sont des mesures égalitaires, au sens où on demande la même chose à tout le monde, mais non équitables, dans la mesure où tout le monde n'est pas logé à la même enseigne, en particulier sur les questions d'installations et de temps de déplacement. Notre conviction est qu'il faut des exigences, en terme de résultats, qui tirent chaque élève vers le haut, c'est-à-dire vers un niveau de compétence le plus élevé possible : c'est ce que doit proposer un diplôme national. Par contre les moyens pédagogiques doivent mettre chaque jeune dans la position la plus favorable pour réussir. C'est de la responsabilité de l'équipe pédagogique d'optimiser au mieux les ressources dont elle dispose. Cette position de principe n'est pas forcément facile à tenir, ni même à faire partager, elle est surtout contraire à la logique institutionnelle (DESCO, IG). L'alternative est pourtant simple à comprendre si l'on est un tant soit peu sensible aux exigences concrètes de la pratique professionnelle : si l'on est rigide sur les contraintes organisationnelles (et c'est en plus là-dessus que s'exerce le contrôle), les enseignants sont obligés de contourner le problème des exigences nationales en adaptant les épreuves et les barèmes (un élève ne pourra accéder aux mêmes ambitions selon qu'il a 1h45 ou 50mn de cours). Comme nous le disons souvent, les enseignants jouent sur les contraintes sur lesquelles ils pourront jouer sans pénaliser les élèves, ce qui est plutôt bon signe. Par contre, si l'on est rigoureux sur les exigences, la souplesse doit venir des mises en œuvres, la programmation des activités et des cycles... Pour avoir le même temps, c'est mathématique, il faut un cycle deux fois plus long à des élèves qui n'ont que 50mn par rapport à ceux qui ont 1h40.

Concernant la mesure "un prof/un menu/un groupe, il y a là aussi un problème de conception qu'il faut revoir : nombre d'établissements n'ont ni la taille ni la quantité d'enseignants suffisants pour assurer un réel choix aux élèves. Le lycée est défini comme le lieu d'acquisition d'une culture diversifiée, la réforme des lycées a souhaité conforter le lycéen dans ses choix et sa responsabilité de se construire un itinéraire personnel : tout ce qui bloque ou interdit ces choix peut être considéré comme inapproprié. Concernant les équipes pédagogiques, celles qui souhaitent appliquer cette mesure doivent pouvoir continuer à le faire, les autres doivent pouvoir trouver d'autres modes d'organisation. Rappelons enfin qu'à aucun moment le groupe GE/IG n'a souhaité proposer de statuer sur ce sujet.

Le référentiel

L'ensemble des questions posées avait comme but d'identifier les problèmes et obstacles concernant les épreuves elles-mêmes. Il semble que les épreuves athlétiques posent un gros problème aux enseignants. Problèmes de culture, d'expertise... Il devient nécessaire d'entamer un vrai débat sur ce sujet, d'autant que les choses peuvent être extrêmement contradictoires : on trouve autant d'enseignants qui jugent la course de demi-fond trop facile que de ceux la trouvant trop difficile ! qui croire et quel enseignements dégager ?

Mais là-dessus, nos inquiétudes sont moins grandes, car la commission nationale aura justement comme rôle de discuter et faire évoluer ces fiches.

Plus problématique est la volonté de modifier la liste nationale et le principe des listes académiques. Les enseignants seront-ils écoutés? En cas de modification, les critères de choix seront-ils explicités et élaborés dans la transparence ?

Afin permettre à chacun de se faire une idée, nous avons décidé de vous renvoyer les résultats complets de l'enquête, malgré les coûts que cela occasionne. Nous disons à longueur de bulletin et de réunion que le Bac est un véritable enjeu professionnel et disciplinaire qui vaut d'ailleurs pour tous les niveaux d'enseignement, chacun, dans les collèges et les lycées doit s'approprier le débat avec le maximum d'éléments possible.

Christian COUTURIER,
Danièle LENFLE

Les réponses au questionnaire

A-a- Par qui avez vous eu les textes ?

- l'administration : 25,2%
- le SNEP : 48,3%
- autre canal : 26,4% (17,09% par l'Internet).

A-b- Le rectorat et les IPR ont-ils organisé une ou des réunions d'information et de débat sur les nouveaux textes ?

- OUI : 94,43% NON : 0,05%
- pour tous les collègues de lycée : 25,24%
- pour les seuls coordinateurs : 45%
- pour deux ou trois collègues par lycée : 22,06%

A-c- Cette ou ces réunions ont-elles répondu aux attentes des équipes pédagogiques ?

- OUI : 22,8% NON : 55,6%

A-d- Avez vous été en contact avec les informations du SNEP (stages, bulletins, site, ...) ?

- OUI : 72,5% NON : 18,3%
- Si oui, ont-elles représenté une aide, en particulier dans la compréhension des enjeux ?
- OUI : 51,6% NON : 18,3%

B - Propositions par rapport aux nouveaux textes et aux nouvelles modalités

B-a- Activités

• Faites 5 propositions de modification (suppressions et/ou rajouts) dans la liste nationale des activités possibles pour l'évaluation bac afin qu'elle représente mieux, selon vous, la "culture commune" en EPS

Ajouts, les 5 réponses les plus significatives (par ordre de fréquence) :

- 1 : disque
- 2 : triple saut
- 3 : saut en longueur
- 4 : sauvetage
- 5 : poutre

Retraits, les 5 réponses les plus significatives (par ordre de fréquence) :

- 1 : pentabond
- 2 : course demi-fond
- 3 : badminton double
- 4 : tennis de table double
- 5 : boxe française

• La liste académique devrait-elle être élargie ?

OUI : 63,8% NON : 21,5%

• Actuellement, sur les 3 APSA, une peut être choisie dans une liste académique. Considérez-vous qu'une des trois pourrait être choisie hors liste(s) par l'équipe pédagogique (avec une épreuve validée dans un premier temps par la commission académique et à terme par la commission nationale). Ces activités et épreuves alimenteraient la liste académique.

OUI : 66,2% NON : 26,8%

• Pensez-vous souhaitable que les équipes aient, comme l'a proposé le SNEP, le choix entre deux et trois APSA évaluées ?

OUI : 38,5% NON : 52,3%

B-b- Nature des épreuves

• Êtes vous favorables au passage de une à deux épreuves pour l'activité athlétisme ?

OUI : 66,8% NON : 24,3%

• Êtes vous favorables au passage de une à deux épreuves pour l'activité gymnastique ?

OUI : 44,5% NON : 36,4%

• Lister des épreuves (ou des choix d'activités pour des épreuves) qui vous semblent discutables (5 maxi) :

Par ordre de fréquence d'apparition

- 1 : pentabond
- 2 : course demi-fond
- 3 : badminton double
- 4 : tennis de table double
- 5 : natation et course de haies

• Lister 5 modifications d'épreuves qui vous semblent prioritaires : par ordre de fréquence d'apparition

- 1 : natation
- 2 : pentabond
- 3 : course demi-fond
- 4 : escalade
- 5 : gymnastique

• Lister trois épreuves qui vous semblent trop faciles

- 1 : course demi-fond
- 2 : natation
- 3 : saut de cheval

• Lister trois épreuves qui vous semblent trop difficiles

- 1 : course de demi-fond
- 2 : volley
- 3 : natation et escalade

• Le SNEP a demandé la possibilité, à titre transitoire, de plusieurs épreuves de même niveau pour

des activités où apparaîtraient des désaccords. Soutenez-vous cette proposition ?

OUI : 41% NON : 7,8%

Non réponse : 51,2% les collègues n'ont pas semblé t-il pas bien compris la question.

• Pensez-vous que l'élaboration de barèmes nationaux faciliterait votre travail ?

OUI : 75,5% NON : 8,3%

C - co-évaluation

C-a- En dehors des questions de faisabilité, pensez-vous que la co-évaluation va dans le sens d'une meilleure crédibilité de la note et de l'épreuve EPS du Bac ?

OUI : 62,4% NON : 32,2%

C-b- La co-évaluation pose-t-elle, dans votre établissement de gros problèmes de mise en œuvre ?

OUI : 77,5% NON : 20,5%

Si non, Quelle organisation avez-vous mise en œuvre ?

Nombre de réponse non significatif

Si oui, lesquels ?

Synthèse : augmentation de travail, non rémunération, suppression de cours, manque de temps, manque de moyens...

Avez vous mis en œuvre des solutions ?

OUI : 40,6% NON : 15,9%

Lesquelles

Synthèse : libération de cours, regroupement, 1/2 journées banalisées...

C-c- Considérez-vous indispensable (comme le demande le SNEP) que les collègues convoqués pour évaluer le C.C.F. soient rémunérés (par exemple en indemnités d'examen) ?

OUI : 85,6% NON : 7,4%

D - Un prof./ Un ensemble d'activités ?

Cette mesure apparue dans la note de service, n'existait pas dans l'arrêté ni dans le bac précédent. Afin d'offrir un maximum de choix, souhaitez-vous que le caractère obligatoire de celle-ci soit supprimé ?

OUI : 43,3% NON : 40,4%

E - Pour les établissements proposant option facultative ou ensei-

gnement de complément, si vous êtes confrontés à des difficultés, citer les 4 plus importantes

- 1 : problème pour définir un niveau 3

- 2 : regroupements des activités dans la CC4

- 3 : impossibilité pour élèves dans un établissement en ccf de prendre l'option en contrôle terminal.

- 4 : les 3 compétences culturelles obligatoires

F - Stratégie pour l'évolution des textes, compte tenu de l'avancement actuel de la mise en œuvre

F-a- Souhaitez-vous que, pour l'année 2002/2003, l'expérience du nouveau Bac soit poursuivie sur la base des textes actuels, avec travail des commissions académiques et nationale, chargées de prendre en compte les remarques des équipes, pour l'évolution des textes pour le bac 2004 ?

OUI : 80,3% NON : 9,7%

F-b- Souhaitez-vous que des évolutions immédiates soient effectuées ?

OUI : 56,5% NON : 18,7%

Si oui, sur quelles questions, prioritairement (4 choix) ?

Les réponses demandent une analyse qualitative puisqu'elles sont ouvertes quant à la formulation. Nous les avons regroupées en 4 catégories les plus représentatives. Principalement et de

façon majoritaire la demande la plus évidente concerne la co-évaluation. Un nombre non négligeable de réponses portent la suppression pure et simple de la co-évaluation, mais la majorité souhaite un assouplissement de cette mesure et surtout exige une

rémunération (ce qui concorde avec les réponses à la question C-c). Une deuxième catégorie de demandes portent sur la redéfinition ou l'inadaptation de la composante culturelle et des activités qu'elle regroupe dans la note de service : l'exemple de la "CC4" est systématiquement repris par les enseignants pour mettre en évidence les difficultés que cela

gène. La troisième catégorie regroupe les demandes concer-

nant l'évolution du référentiel (fiches et barèmes), par exemple, de façon assez importante, la nécessité de pouvoir évaluer 2 activités en athlétisme et à un niveau moindre en gymnastique. Enfin une quatrième catégorie revient sur la question des

moyens en temps et en installations sportives.

F-c- Souhaitez-vous que les textes actuels soient suspendus et qu'on revienne aux textes antérieurs pour le bac 2003 ?

OUI : 14,3% NON : 62%



Commentaire :

Nous sommes obligés de revenir aux confusions induites par les programmes concernant la "composante culturelle" qui fait office de classification d'activités, qui rejaillissent sur la mise en place du Bac. Mais il convient surtout de dénoncer l'interprétation abusive de l'arrêté et de sa traduction dans la note de service. En effet, si l'on reprend le texte de l'arrêté, c'est l'article 5 qui définit la programmation des activités :

Article 5 :

Le contrôle en cours de formation de l'enseignement obligatoire d'éducation physique et sportive porte sur trois épreuves. Elles sanctionnent différents types de compétences attendues dans trois activités physiques, sportives ou artistiques enseignées au cours de l'année de terminale.

Dès le début de l'année de terminale, chaque établissement propose aux élèves un ou plusieurs ensembles de trois épreuves, issues d'activités de nature différente. Pour chaque ensemble, deux des épreuves au moins sont choisies sur une liste nationale. La troisième peut être issue d'une liste académique.

Chaque ensemble de trois épreuves proposé doit obligatoirement correspondre à trois champs de pratique différents dont l'un appartient aux pratiques collectives. L'évaluation est individuelle.

Dans les programmes, les compétences attendues correspondent en fait aux fiches par activités, c'est-à-dire celles qui mêlent de façon concrète la dimension culturelle et la dimension méthodologique (voir orientations générales des programmes lycées, paragraphe II,2 et II,4,b) : "Une compétence attendue résume ce qu'il est essentiel d'atteindre dans cette activité. Elle correspond aux compétences du programme qui sont spécifiées dans l'activité concernée." L'arrêté est donc relativement cohérent avec les programmes en ne parlant pas de composante culturelle et encore moins de programmation d'activité relevant de cette composante.

La note de service, elle, interprète à sa façon, et c'est là que réside le problème, cette partie de l'arrêté en disant : "Les trois épreuves permettent d'évaluer, parmi les compétences attendues, au moins deux des compétences relatives à la dimension culturelle de l'enseignement, retenues dans le programme." Ce qui se traduit, en bout de chaîne, c'est-à-dire dans les notes envoyées par les IPR dans les établissements, par une programmation de compétences culturelles, ce qui est un glissement pas très heureux des notions déjà floues utilisées dans les textes officiels. Dès lors que l'on programme des compétences, comment choisir les activités concrètes sur lesquelles on va travailler ? Il faut alors trouver un "système" qui mette en relation "les compétences culturelles" (qui ne sont en fait pas des compétences) et les APSA. Et on se retrouve avec par exemple la CC4 (affrontement individuel et collectif) qui "regroupe" pratiquement la moitié des APSA de la liste principale (et l'on voit qu'au bout du compte, la première critique que nous avons faite en 99 aux programmes en disant que la composante culturelle, anciennement "efficacité personnelle" faisait office de classification d'APSA, était justifiée). Ce qui bloque la programmation pour l'enseignement commun et rend le choix de l'option facultative difficile, voire impossible pour les élèves.

Notre demande, forte, est comme pour nombre d'autres problèmes, de modifier la note de service pour revenir à l'esprit et à la lettre de l'arrêté.

A propos des « dispenses d'EPS »

L'arrêté et la note de service de 2002 sur l'évaluation au baccalauréat permettent d'évaluer les élèves inaptes partiels ou handicapés en proposant pour eux des épreuves adaptées ou en leur ouvrant aussi la possibilité d'être évalués sur deux APSA au lieu de trois si l'inaptitude constatée contredit la pratique d'une troisième activité.

La quasi totalité des élèves peut et doit ainsi bénéficier d'une évaluation en EPS (et donc d'un enseignement !) même si celui-ci est adapté. Seul un handicap ne permettant pas de pratiquer en référence à la circulaire de 1994 peut éventuellement entraîner une absence de note pour un élève en E.P.S. Cette circulaire de 1994 établit des groupes et des barèmes pour un ensemble très large de handicaps (candidats déficients auditifs et visuels, candidats scoliothiques, candidats avec prothèses, en fauteuil roulant...) !.

Le handicap n'est pas une inaptitude partielle qui est définie par le médecin de famille, c'est une gêne importante qui est définie par les médecins de la Commission Départementale d'Education Spéciale (CDES) sur la base d'un dossier médical complet.

Les cas de neutralisation du coefficient de l'EPS devraient donc cette année être exceptionnels.

Or certains d'entre nous n'ont vu dans les nouvelles modalités que l'opportunité pour des élèves particuliers d'échapper à une APSA pour laquelle ils craindraient d'obtenir une mauvaise note via un certificat médical temporaire, qualifié de plus ou moins complaisant. La rumeur d'explosion exponentielle du nombre de dispenses semble se propager.

Qu'en est-il réellement ?

Cette éventualité n'est bien sûr pas à écarter – et elle mettrait à mal la

crédibilité de la discipline au sein des épreuves du baccalauréat – mais elle tend à cristalliser notre attention sur un seul axe du problème :

Au quotidien, la gestion des certificats médicaux ponctuels, des blessures légères mais nécessitant quelques jours ou semaines d'interruption de pratique sportive nous fait oublier le cas des élèves inaptes ou handicapés entrevus le jour de la rentrée et rappelés à notre mémoire au moment du retour des notes.

Plusieurs populations d'élèves se croisent sous le terme « dispensés » :

- 1. des inaptes temporaires** (souvent par ailleurs sportifs assidus à l'extérieur ou à l'AS) pour lesquels nous multiplions parfois les arrangements plus ou moins réglementaires,
- 2. des inaptes qui nous donnent le sentiment de jouer** avec le système et devant lesquels nous sommes semble-t-il démunis,
- 3. des inaptes partiels ou handicapés** pour lesquels nous neutralisons jusqu'ici quasi systématiquement – et peut être un peu vite – le coefficient.

Les nouveaux textes nous offrent un certain nombre de possibilités :

Pour les inaptes temporaires :

Les nouveaux textes permettent aux élèves d'être évalués sur 2 APSA et ainsi leur autorisent de finir leur convalescence. Le problème que nous posait souvent ce genre d'élèves était de vouloir recommencer l'activité avant la fin de leur dispense de pratique physique pour avoir « leurs 3 notes ».

Pour les inaptes qui nous donnent le sentiment de jouer avec le système

L'organisation des épreuves de rattrapage permet quelques initiatives :

nous avons ainsi toute latitude pour construire des épreuves et fixer des dates qui pourraient dissuader ce type d'élèves concernés. Certains lycées prévoient ainsi une ou deux épreuves « adaptées » en avril ou mai proposées à tous les élèves qui n'auraient pas pu subir les sessions de rattrapage précédentes consécutives aux cycles, quelles que soient les APSA non évaluées. Bien sûr, cette organisation suppose de choisir avec discrimination une ou plutôt deux épreuves compatibles avec celles présentes au sein des menus proposés et compatibles avec les durées d'enseignement réglementaires : une épreuve d'activité de « débat » (affrontement individuel ou collectif) par exemple est souvent possible ou encore une activité de lancer. Ces épreuves sont prévues dans la note de service et ne peuvent pas entraîner d'objections de la part des élèves, surtout si cette disposition a fait l'objet d'une information préalable à tous les membres de la communauté éducative notamment via le conseil d'administration de l'établissement.

La mise en place au sein de l'établissement d'un enseignement adapté à l'année

répond plus encore aux difficultés exprimées par les collègues face aux dérives de certains élèves : dès que survient une blessure ou une inaptitude partielle momentanée attestée par un certificat médical, l'élève concerné se voit alors affecté d'office dans le cours d'enseignement adapté. Le cours est assuré par un enseignant de l'établissement sur une plage commune à toutes les classes de terminale (et le créneau 12 h /13 h, même s'il est peu favorable peut aussi être contraignant...), les activités proposées couvrent des expériences physiques diverses : activités d'entretien physique, activités aquatiques, activités expressives, stretching...) et sont évaluées à partir de barèmes spécifiques.

Le fait d'être « piégé » par des élèves calculateurs nous irrite mais nous leur reconnaissons par ailleurs bien souvent une excellence certaine dans les deux autres APSA évaluées.... Dans l'intérêt de l'élève, ces nouvelles dispositions (moyenne des 2 autres notes) ne sont elles pas finalement préférables à une neutralisation pure et simple du coefficient ? (ce que nous faisons avec les textes précédents). De plus ces élèves soupçonnés de certificat de complaisance ne représentent au plus que 2 ou 3 % des élèves de terminale.

Pour les élèves handicapés (reconnus comme tels par l'institution scolaire - CDES) et inaptes partiels (reconnus comme tels par l'autorité médicale scolaire).

La mise en place au sein de l'établissement d'un enseignement adapté (à des horaires disponibles pour ces élèves) semble être la voie la plus opérationnelle pour réintégrer ces élèves qui, quelquefois n'ont pas pratiqué l'EPS depuis l'école primaire.

Nous vous présentons ici une façon, parmi d'autres, pour un établissement de répondre à cette offre faite par les nouveaux textes avec à ce jour un effet certain : 0 élève avec coefficient EPS neutralisé cette année (au 9 janvier 2003) pour 28 inaptes totaux l'année dernière.

1 - L'élève est apte à réaliser seule -
ment 2 épreuves sur 3; il sera noté pour le BAC EPS sur celles-ci.

2 - L'élève est apte à réaliser seule -
ment 1 épreuve sur 3 et il peut réaliser une autre épreuve qui peut être adaptée dans sa classe par son professeur (et bénéficiera d'un barème adapté); il sera noté pour le BAC EPS sur celles-ci par.

Exemple d'adaptation en fonction d'une raison médicale dûment justifiée :

- Lancer de Poids de face (sans rotation longitudinale du rachis)
- Course avec barème adapté ou même Marche rapide (pour insuffisance respiratoire, retour d'entorse, de fracture, obésité...)
- Volley en interdisant les impulsions (et donc les réceptions) avec un barème adapté (pour les pathologies du rachis, instabilité du genou, de la cheville...)
- Hand-ball sans être gardien pour éviter les contacts forts ballon-corps ou ballon-figure (retour d'opérations, déficience visuelle importante...)

3 - L'élève ne peut réaliser que 2 épreuves sur 3 mais celles-ci demandent à être adaptées dans sa classe par son professeur; il sera noté pour le BAC EPS sur celles-ci. (Cf. exemple d'adaptation ci-dessus)

4 - L'élève ne peut réaliser qu'une épreuve (adaptée ou non) sur 3 avec sa classe. Il doit donc réaliser 1 épreuve totalement adaptée à ses possibilités (et avec un barème spécifique et personnalisé) avec un autre professeur :

- soit une activité aquatique (gymnastique aquatique, musculation dans l'eau, sauvetage, nage sur le dos, combinaison de plusieurs nages,... le Jeudi de 12 h à 13 h

- soit une activité d'entretien physique (musculation d'entretien - voire même musculation isométrique avec groupes musculaires bien différenciés - étirements, relaxation...) le mardi de 12h à 13h
Lors de ces activités, des connaissances sur l'alimentation, la gestion de son entraînement, le dopage, sur l'anatomie fonctionnelle seront transmises à l'élève. Autant d'éléments qui lui permettront de gérer sa future vie physique d'adulte.

5 - L'élève ne peut pas réaliser les épreuves (adaptées ou non) avec sa classe. Il doit donc réaliser 2 épreuves totalement adaptées à ses possibilités (et avec un barème spécifique et personnalisé) avec les 2 professeurs chargés de cet enseignement (voir ci-dessus).

Seuls des élèves reconnus handicapés (par la CDES) et gravement atteints dans leurs possibilités physiques peuvent prétendre à une neutralisation de leur coefficient du BAC (et cela avec concertation de l'équipe EPS et de l'autorité médicale scolaire).

Propositions de l'équipe EPS du Lycée Claude Lebois 42 Saint-Chamond.

Pour mettre en œuvre ces textes il faut aussi des moyens :

Nous le percevons aisément, toutes ces innovations de la part de certains collègues coûtent en imagination, en énergie dépensée par les enseignants mais surtout en moyens nécessaires.... Convaincre les partenaires de l'établissement (CPE, administration, collègues, parents, infirmières, médecins...), obtenir les heures indispensables (actuellement pris sur la DHG de l'établissement mais elles devraient être attribuées spécifiquement pour cette mission par le Ministère), les faire intégrer à l'emploi du temps est un combat permanent et important pour que les élèves les plus démunis obtiennent un enseignement auquel ils ont droit.

De même qu'en est il des épreuves adaptées définies par le Recteur en examen ponctuel ?

Le problème de l'inaptitude renvoie aussi à d'autres problèmes professionnels :

Cette adaptation marginale des élèves ne souligne-t-elle pas notre difficulté à construire des menus équilibrés pour l'examen et à définir les modalités de choix offertes aux élèves. Quels sont les élèves qui orientent fortement la composition des menus en début d'année et quels sont ceux qui cherchent à s'y dérober ?

Nous sommes nous aussi suffisamment interrogés sur la communication des notes aux élèves ? Comment ne pas comprendre les stratégies des élèves au vu de leurs notes des premiers trimestres ? Si la connaissance du résultat est fondamentale et essentielle dans les processus d'apprentissage tout au long du cursus des élèves doit-elle encore s'imposer dans une épreuve certificative fut-elle en contrôle en cours de formation ? Rappelons que l'épreuve d'E.P.S au baccalauréat est quasiment la seule épreuve officielle dans cette discipline que subissent les élèves en sept - et plus - années de second cycle (et observons le stress qu'elle engendre parfois...). Rien ne nous oblige à calquer notre note trimestrielle sur celle du bac... mais comment aussi dissocier évaluation du travail et des apprentissages en classe de terminale et diplôme national du baccalauréat en deux heures hebdomadaires ? c'est bien pourtant ce que font les autres disciplines et le rôle du livret scolaire et des avis des conseils de classe avant l'examen en témoignent.

Notre revendication pour 3 heures d'EPS en terminale trouve toute sa justification.

Une réflexion collective de la profession sur les enjeux plus profonds des pratiques évaluatives et didactologiques serait aussi à envisager : qui sont les élèves qui se font dispenser, dans quelles APSA majoritairement ? quels contenus leur proposons nous ? qu'est ce que nous évaluons réellement ?...

Les problèmes que posent ces élèves ne relèvent vraisemblablement pas toujours d'une question d'inaptitude à l'exercice physique mais nous invitent à retravailler celle de la motivation, du rapport au savoir de ces lycéens. Au bout du compte analyser ces stratégies lycéennes ?

Concernant le traitement des inaptitudes, ces nouveaux textes nous semblent une avancée importante pour réintégrer dans notre enseignement 9% d'élèves (mais 10 à 15 % de filles) de Terminale.

Ils demandent complémentarément, de l'imagination, de l'innovation, des moyens...

La réussite de cette mission a aussi une fonction d'affichage de notre discipline vis-à-vis de nos partenaires : Une discipline d'enseignement qui s'adresse à tous les élèves sans exclusive.

Cécile Vigneron,
Francis Bergé
Professeurs d'EPS en Lycée
Académie de Lyon

Bac : Agir maintenant !

Adresse du CDN-SNEP au Ministre de l'Education Nationale, au Directeur de la DESCO, à la Commission Nationale, aux Commissions Académiques et Départementales BAC

Le CDN du SNEP réuni le vendredi 7 février 2003 estime qu'il y a nécessité aujourd'hui d'apporter des réponses concrètes aux questions diverses qui se posent dans les établissements et, donc, de gérer certaines contradictions, sources de tensions.

Cette réalité ne peut toutefois accréditer l'idée selon laquelle, des incitations administratives, des "arrangements" explicites ou non, certes bien compréhensibles aujourd'hui, pourraient être utilisés pour masquer des dysfonctionnements notoires non résolus ou non maîtrisés à ce jour. Le nouveau BAC a aussi besoin de transparence. C'est en imposant cette règle que le progrès est possible.

Le CDN, tient notamment de ce point de vue, à exprimer sa très forte réserve sur les effets pouvant masquer certaines réalités "d'une harmonisation des notes dans les établissements avant communication aux commissions ad hoc", même si 2003 reste l'année d'une expérimentation qui ne doit pas léser les élèves.

Les commissions académiques, la commission nationale installées depuis peu doivent pouvoir s'appuyer sur la réalité des situations dans les lycées pour proposer les évolutions qui s'imposent. Toutes les mesures doivent être prises par l'institution pour engager les équipes pédagogiques à formaliser et à faire connaître la nature des problèmes rencontrés, des impasses auxquelles elles peuvent être confrontées, des solutions qui doivent être trouvées.

Le CDN demande par ailleurs, que le fonctionnement des diverses commissions BAC intègre des modalités systématiques de régulation, qui permettent en particulier aux organisations syndicales de se faire entendre et d'avancer des propositions.

Rien n'est définitif, tout peut évoluer... si nous nous en donnons les moyens. Trop souvent les collègues doutent de l'efficacité collective des démarches qu'ils peuvent être amenés à développer. Que dire, quels arguments avancer pour convaincre que l'intervention massive de la profession est un outil précieux et efficace ? Les 1100 pétitions déposées auprès du ministre ont produit leur effet.

Mais nous pensons que le moment est venu de pousser plus ensemble, de dire encore plus fort ce que nous voulons, ce que nous ne voulons pas ! La campagne sur le Bac doit se prolonger, trop d'établissements en ont sous-estimé l'importance.

Aujourd'hui et à la suite de son dernier CDN, le SNEP propose une carte-pétition au ministre dont chacun doit se saisir. Le SNEPest reçu par le Ministre le 24 février prochain, il souhaite l'être avec le soutien fort et renouvelé des collègues sur la question du Bac.

Les revendications sont connues, il nous faut sortir par le haut de la

question de la co-évaluation. Cette disposition est majoritairement perçue par les collègues comme source d'un progrès professionnel, comme une avancée dans la bataille jamais achevée de la reconnaissance de l'EPS. Mis en demeure légitimement par les collègues pétitionnaires de la financer d'une manière ou d'une autre, le ministère manœuvre. Il peut choisir le retour en arrière, il peut aussi tenter de l'imposer sans moyens à partir d'une argumentation culpabilisante pour les enseignants.

Le SNEP a la profonde conviction que l'exigence de reconnaissance du travail supplémentaire est juste...qu'il s'agit d'un problème de dignité professionnelle. Ceux qui partagent ce point de vue doivent l'exprimer maintenant et convaincre leurs collègues.

Nous le savons aussi, le référentiel national doit évoluer, comme doit changer la procédure d'élaboration des listes académiques d'APSA. L'arrêté, la note de service publiés en 2002 doivent "entendre" ce qui avec raison



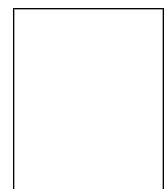
Evaluation semestrielle Bac EPS

Elève : Luc Ferry

Sujet : comment le ministre que vous êtes a-t-il pris en compte les exigences des enseignants d'EPS pour une évaluation au bac efficace, crédible et respectueuse des exigences d'un diplôme qui est le 1er grade universitaire ?

Temps de composition : sept. 02 - fév. 03

Documents à votre disposition :
dossiers produits par le SNEP-FSU



Monsieur Luc Ferry

Ministre de l'Education Nationale

Aux bons soins du SNEP
76 rue des Rondeaux
75020 - Paris

émerge de l'expérimentation en cours, du travail considérable engagé par les équipes depuis l'année dernière. C'est le rôle des commissions académiques de synthétiser, de mettre en forme tout cela, d'en rendre compte aux collègues, de proposer à la commission nationale des évolutions.

Cette dernière a une énorme responsabilité, celle de préciser à l'administration les évolutions réglementaires capables de faire de la préparation du Bac 2004 un moment professionnel fort qui rassemble et dynamise la profession.

Nous voulons que tout cela se fasse à livre ouvert, dans la transparence.

La profession est majeure et responsable, elle assume le métier au quotidien, on doit lui faire confiance et s'appuyer sur elle.

C'est cela le sens profond de la carte-pétition. La signer, la faire signer est un acte militant, c'est agir pour l'EPS, c'est se donner les moyens d'avancer, de convaincre nos interlocuteurs.

Alain BECKER



La bataille pour le bac, examen national, premier grade de l'université

C'est en septembre 2000 que le SNEP a déposé un préavis de grève pour le 14 novembre suivant. Il s'agissait de forcer le ministre, Jack Lang, à traiter enfin des dossiers spécifiques à l'EPS. Le silence assourdissant du ministère à propos de nos problèmes était devenu insupportable. Chacun connaît la suite, l'ouverture enfin de négociations et la suspension de la grève.

La question du lycée faisait partie du paquet revendicatif (option, enseignement de complément, programmes et donc baccalauréat).

Les mandats du SNEP s'agissant du Bac étaient clairs : au regard des demandes des collègues, il fallait trouver un nouvel équilibre en articulant une part de CCF à une partie de ponctuel.

C'est sur cette base que les négociations avec la DESCO et le Cabinet s'engagèrent. Pour le SNEP il s'agissait d'interrompre la dérive ultra-locale du Bac (effet pervers du Bac 84 et accentuation de cet effet dans le Bac 93) et de le rapprocher de ses principes fondateurs généraux.

D'emblée le ministère a exclu le retour à une part de ponctuel tout

en admettant la nécessité d'un cadre national cohérent et de garanties nouvelles tant pour le notateur que pour la notation (cf. conférence de presse du ministre). Le problème n'est pas nouveau, le SNES a toujours suivi avec attention les pérégrinations des "bac" EPS. Elles ont toujours constitué une sorte de "cheval de Troie" pour le Bac lui-même. Personne ne va découvrir cette contradiction que le SNES et le SNEP assument officiellement eu égard à leurs histoires singulières. Aujourd'hui le SNES vient de lancer un mot d'ordre de grève pos-

sible sur la question de la notation des TPE. Il peut sembler contradictoire pour le SNEP de soutenir cette action et d'exiger par ailleurs la rémunération de la co-évaluation en EPS.

Penser cela c'est oublier les faits et leur contexte. Il faut se battre pour que le Bac reste ce qu'il est aujourd'hui : un examen national donnant l'accès direct à l'enseignement supérieur. Contraint par les refus ministériels, le SNEP en soutenant l'idée d'un référentiel national, d'une évaluation qui évite la solitude du notateur mène à sa façon la bataille du Bac.

Découpez, signez, faites signer et renvoyez la carte-pétition ci-dessous

Evaluation du travail demandé

*Vous auriez pu nettement mieux faire !
Vous n'avez pour l'instant pas pris en compte les exigences telles que définies par la majorité des enseignants d'EPS et leur organisation représentative, le SNEP FSU.*

Vous avez quelques semaines pour nettement améliorer votre prestation.

Signature des évaluateurs :

Etablissement :

Exigences

- des indemnités d'examens pour permettre aux enseignants d'assurer, par des jurys de deux enseignants, l'évaluation sans diminuer le temps d'apprentissage
- 3 h d'EPS hebdomadaires en lycées
- des installations suffisantes et de qualité
- la transformation de certaines épreuves et de certains choix d'activités
- la modification de l'arrêté et de la circulaire